



15

COMPTE RENDU DE L'APN Mai 2018

LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES : EXAMEN DE LA POLITIQUE DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DE SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA

APERÇU

Les formules de financement et les indices de coûts actuels, tels qu'ils sont définis dans la politique de fonctionnement et d'entretien (FE) de Services aux Autochtones Canada (SAC), sont désuets, inadéquats et ne fournissent pas un financement suffisant aux Premières nations pour protéger et prolonger la durée de vie de leurs biens communautaires. Le gouvernement fédéral ne finance qu'une partie des coûts estimés du fonctionnement et de l'entretien des infrastructures communautaires dans les réserves, comme les systèmes d'eau et d'eaux usées, les immeubles communautaires, les routes et les ponts, etc.

La résolution 80/2017 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), *Soutien à l'examen de la politique sur le fonctionnement et l'entretien du Canada*, appuie l'élaboration conjointe d'un nouveau cadre stratégique en

matière de FE, avec la pleine participation des Premières nations et/ou de leurs organisations, de l'APN et du Comité des chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI). La résolution 80/2017 de l'APN, *Soutien à l'examen de la politique sur le fonctionnement et l'entretien du Canada*, appelle en outre l'APN à élaborer conjointement avec SAC une ébauche de plan de travail conjoint.

L'APN s'est engagée à collaborer avec SAC pour déterminer des options en vue de l'élaboration conjointe d'un nouveau cadre stratégique de FE et d'une nouvelle formule qui tiendront compte des nouvelles technologies en matière d'infrastructures, ainsi que des facteurs économiques et environnementaux qui contribueront à combler l'écart socioéconomique au sein des Premières nations.

COMPTE RENDU

Un plan de travail a été élaboré conjointement, et l'APN est à la recherche de financement pour appuyer les travaux à venir.

L'APN a tenu une rencontre d'experts du fonctionnement et de l'entretien le 27 et 28 mars 2018 pour examiner et discuter de tous les aspects du fonctionnement et de l'entretien, y compris les suivants :

- Les lacunes de la politique et possibilités d'amélioration.
- La détermination des exigences en matière de production de rapports pour assurer une surveillance adéquate des infrastructures de FE, tout en réduisant au minimum le fardeau des Premières nations en matière de rapports.
- Les options de financement pour tous les actifs.
- Les estimations des coûts de fonctionnement et d'entretien des actifs.
- Les indices de coût reflétant le facteur d'éloignement, etc.

COMPTE RENDU DE L'APN

Mai 2018

La réunion a permis de cerner les défis auxquels font face les Premières nations dans le maintien et l'exploitation de leurs biens compte tenu des restrictions en matière de financement de la politique actuelle. Il y a eu consensus sur la recommandation d'une approche fondée sur la gestion des biens comme nouvelle façon de déterminer les

besoins de financement. Il a également été recommandé que des projets pilotes soient réalisés dans chaque région afin de mieux comprendre comment une approche de gestion fondée sur les actifs peut être adoptée pour l'avenir et d'appuyer un changement dans la politique de financement du FE.

PROCHAINES ÉTAPES

Un rapport préliminaire qui cerner les préoccupations, les défis, les recommandations et les prochaines étapes concernant l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique en matière de fonctionnement et d'entretien sera élaboré.

Après les propositions d'élaboration, l'APN propose de faciliter des séances régionales de mobilisation avec les Conseils tribaux et les organisations régionales des Premières Nations afin de recueillir des commentaires sur les recommandations liées aux options stratégiques envisagées et d'examiner les pratiques et les lacunes régionales.

Les séances régionales de mobilisation feront appel à l'expertise technique en matière de FE des régions pour passer en revue l'ébauche du rapport et formuler des commentaires.

Il est prévu de présenter un nouveau cadre stratégique en matière de FE à SAC pour informer le ministère des nouvelles modalités de financement par lesquelles les Premières Nations recevront un financement approprié qui leur permettra d'entretenir, de faire fonctionner et de protéger adéquatement les biens provenant de l'investissement du gouvernement.

